

LE KLAXON

BULLETIN D'INFO MENSUEL DE LA MARCHANDISATION DES ASSOCIATIONS

L'OCMA A REPÉRÉ CE MOIS-CI :

Les Nouvelles de l'Observatoire Citoyen de la Marchandisation des Associations

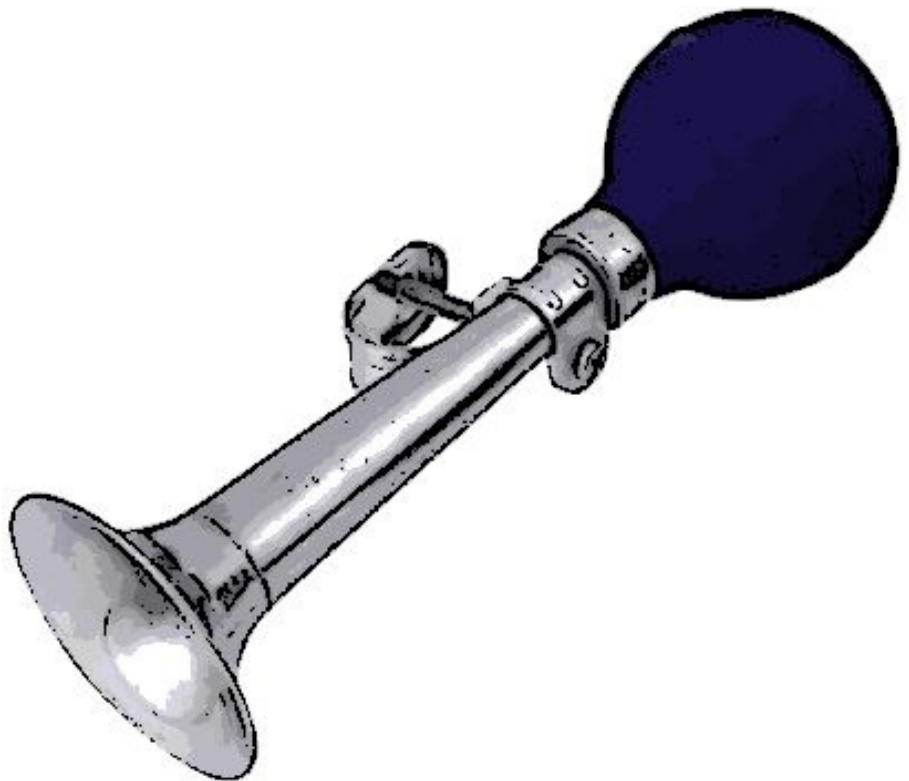
Petit frère de notre newsletter l'[Heure de la Sirène](#), le « Klaxon » vient chaque mois avertir sur les avancées de la marchandisation des associations, des investissements à impact social mais aussi sur les contre-feux proposés par les associations.

C'est la lettre mensuelle de notre récent *Observatoire citoyen de la marchandisation des associations (OCMA)*.

N'hésitez pas à transmettre vos informations sur le sujet, à proposer vos témoignages, contributions... à l'adresse marianne@associations-citoyennes.net

Enfin, si vous n'avez aucune idée de ce que nous entendons sous le terme de marchandisation ou de financiarisation des associations, nous vous invitons à lire [notre rapport ici](#).

Pour recevoir cette lettre mensuelle, [inscrivez-vous sur ce formulaire](#).



DES SUBVENTIONS PÈRENNES, L'EXEMPLE DE LA BELGIQUE

En 2019, la Belgique vivait une transformation profonde de son paysage associatif. Elle s'inscrit dans le temps long d'un changement économique et politique qui a participé, note la fédération belge des employeurs associatifs, la Fesefa, « à ce que les associations revoient leurs manières de faire pour répondre à des exigences nouvelles, éloignées des conditions philosophique, politique et économique dans lesquelles elles sont apparues et qui ont déterminés leurs spécificités »[1]. Ce changement accompagne notamment l'arrivée d'une nouvelle gestion publique, new public management : efficacité, mise en concurrence, performance gestionnaire et évaluation en sont les maîtres mots. Elle s'inscrit également dans une politique européenne qui voit les associations comme des entreprises dans le cadre d'un marché unique où la règle de la concurrence libre et non faussée règne. Avec ces transformations « l'associatif se trouve d'une certaine manière dépossédé de ses propres référentiels, de sa grammaire et de son langage pour évaluer le bien-fondé de ses actions, et leur possible adaptation, au profit d'un vocabulaire économique et marchand, étranger à ses spécificités et à son identité propre ».[2] ...

[1] « Autonomie associative menacée » Fesefa, Couleur Livres, 2021

[2] Ibid.

... Pour se fondre dans ce nouveau paysage, asseoir sa légitimité, la gestion associative adopte petit à petit les couleurs et les mots du secteur marchand. « Leur part d'autonomie par rapport à la gestion de leurs finalités sociales spécifiques à tendance à être supplantée par des logiques managériales empreintes de règles qui ne sont pas en phase avec les spécificités du secteur associatif et qui les place en concurrence avec le secteur marchand »[1]. Cette évolution atteint un point culminant en 2019 lorsque la loi du 27 juin 1921, équivalent de notre loi 1901 en France, disparaît au profit d'un Code des sociétés et associations qui floute les différences entre associations et privé lucratif, entre non lucratif et secteur marchand. En 2021, le Collectif 21 décide donc de célébrer l'enterrement des associations plutôt que de fêter les 100 ans de la loi belge. Mathieu Vanwelde de l'association SAW-B écrit : « Nous y voilà : les associations sont des entreprises. Sous couvert de modernisation et de simplification, les glissements administratifs et sémantiques insufflent habilement l'idée qu'il est somme toute logique qu'une association fonctionne comme une société ». Et il pointe la mise en place de logiques marchandes par la simple asphyxie de la redistribution via les subventions de fonctionnement et l'incitation faite aux associations de trouver leurs propres ressources.

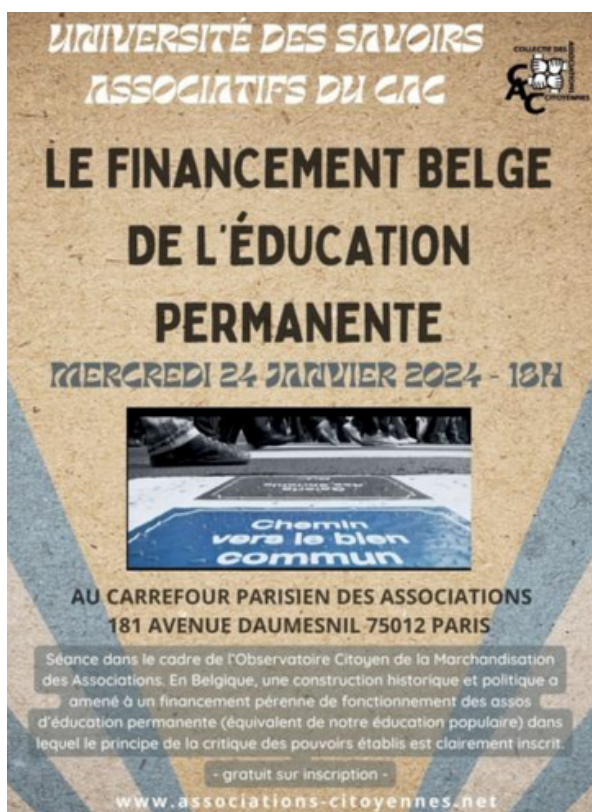
Il existe pourtant un « petit village belge » qui tente de résister à ce tournant néolibéral : en Belgique wallonne, l'éducation permanente bénéficie, grâce à un décret spécifique, d'un financement de fonctionnement pérenne. L'éducation permanente, équivalent de l'éducation populaire en France, regroupe des associations de secteurs différents dont l'objet « est de contribuer au renforcement et au développement de droits sociaux, culturels et politiques » écrit la Fesefa. Une approche que le secteur de l'éducation permanente cherche à étendre à tout le champ associatif malgré les vents contraires.

Le fameux décret paru en 1976, puis révisé en 2003 et 2018, garantit aux associations la fonction de critique sociale, culturelle, économique et politique. Son article 1 argue que le développement des associations d'éducation permanente doit viser « l'analyse critique de la société, la stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, le développement de la citoyenneté active et l'exercice des droits civils et politiques, sociaux, économiques, culturels et environnementaux dans une perspective d'émancipation individuelle et collective des publics ».

En 2021, le philosophe Luc Carton échangeait avec nous en s'interrogeant : « Quelle visée collective pour libérer la puissance associative ? ». Pour permettre « le travail de citoyenneté sociale, de citoyenneté culturelle, de citoyenneté économique et de citoyenneté politique », il proposait quatre référentiels possibles : contribuer à développer l'associationisme, mobiliser les droits humains, élaborer un point de vue critique sur les ordres établis, viser une transformation systémique social, économique, culturelle et politique. Et il pointait « un prototype avancé » de cette proposition avec le décret belge puisque ces référentiels sont ceux de l'évaluation de l'action des associations d'éducation permanente. En effet, les associations qui relèvent de ce décret doivent s'auto-évaluer tous les cinq ans par une méthode réflexive dont le cadre de questionnements est construit à partir de l'article 1 précité.

L'histoire de cette particularité belge peut nourrir nos réflexions sur un autre mode de financement des associations en France appuyé sur d'autres modes d'évaluation. Lors de notre prochaine séance de l'université populaire des savoirs associatifs, nous pourrions explorer cette histoire avec le philosophe, Luc Carton (sous réserve), Quentin Mortier de l'association SAW-B et Jennifer Neilz de la Fesefa.

[1] Ibid.



LA PROCHAINE SÉANCE DE NOTRE UNIVERSITÉ DES SAVOIRS ASSOCIATIFS AURA LIEU LE MERCREDI 24 JANVIER AU CAP (75012) & EN VISIO ; ELLE PORTERA SUR LE FINANCEMENT BELGE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (ÉQUIVALENT BELGE DE NOTRE ÉDUCATION POPULAIRE).

EN BELGIQUE, UNE CONSTRUCTION HISTORIQUE ET POLITIQUE A AMENÉ À UN FINANCEMENT PÉRENNE DE FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION PERMANENTE DANS LEQUEL LE PRINCIPE DE LA CRITIQUE DES POUVOIRS ÉTABLIS EST CLAIREMENT INSCRIT. CE FINANCEMENT S'APPUIE EN OUTRE SUR UNE PRATIQUE D'AUTO-ÉVALUATION, ET IL NOUS OUVRE DES PORTES VERS D'AUTRES IMAGINAIRES QUE LE TOUT « IMPACT SOCIAL » EN VOGUE CHEZ NOUS.

POUR NOUS ÉCLAIRER SUR CE FINANCEMENT PARTICULIER, NOUS AVONS INVITÉ LE PHILOSOPHE LUC CARTON, L'UN DES INSTIGATEURS DE CETTE POLITIQUE, QUENTIN MORTIER DE L'ASSOCIATION BELGE SAW-B ET JENNIFER NEILZ DE LA FESEFA

CETTE SÉANCE S'INSCRIT DANS LE CADRE DE L'OBSERVATOIRE CITOYEN DE LA MARCHANDISATION DES ASSOCIATIONS ET DE SON TRAVAIL SUR LES PISTES DE DÉMARCHANDISATION DES ASSOCIATIONS. LA PREMIÈRE ÉTAPE DANS CE TRAVAIL A EXPLORÉ -LE 12 OCTOBRE DERNIER- LE PROJET DE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION, UNE PISTE REDONNE DU SOUFFLE À UNE ÉCONOMIE REDISTRIBUTIVE HORS DES LOGIQUES MARCHANDES ET OÙ LE PRINCIPE DÉMOCRATIQUE D'ORGANISATION DE LA REDISTRIBUTION EST FORTEMENT DÉFENDU.

INSCRIPTION (GRATUITE) ICI

QUAND L'ENTREPRISE EFFACE L'ASSOCIATION

A Saint-Pol de Léon, il existait depuis 40 ans un club nautique associatif appuyé sur une politique affirmée de démocratisation de la voile. Leurs locaux étaient mis à leur disposition par la mairie. Un « beau » jour de 2022, cette dernière leur a annoncé qu'elle lançait un appel à projet sur ces locaux pour ouvrir le marché et favoriser la mise en concurrence tout en les rassurant : le centre pourrait y répondre et les attentes vis-à-vis du projet ne changeaient pas fondamentalement.

Le centre, qui n'avait jamais eu à faire à un appel à projet, se tourne alors vers le Resam, le réseau des associations du pays de Morlaix, pour qu'il les accompagne dans cette démarche. Le Resam constate que la trésorerie de l'association qui compte 5 salariés est très saine, que le centre fonctionne bien en partenariat notamment avec des établissements scolaires et d'autres clubs nautiques associatifs bretons comme celui de Roscoff. « Leur projet tenait la route, il était reconnu et soutenu », assure le Resam. Par ailleurs, le centre avait jusqu'alors plutôt de bonnes relations avec la mairie, mis à part quelques tensions sur la demande de petits travaux qui n'aboutissait pas.

L'appel à projet cible bien une école de voile mais, à sa lecture, quelques inquiétudes émergent chez les membres de l'association : la mention d'un développement de wind surf – que refuse de faire l'association car elle juge cette pratique trop dangereuse et la baie de Saint Pol de Léon ne s'y prête pas – et la demande de club pour enfant type « club Mickey » qui n'entraîne pas du tout dans les pratiques du centre.

Par contre, ces deux points correspondent à l'offre d'une entreprise qui s'étend en Bretagne : Rêve de mer, elle aussi présente depuis 40 ans en Bretagne. Cette entreprise récupère, depuis quelques années, des centres nautiques associatifs. Et la crainte de l'association se vérifie : Rêve de mer remporte l'appel à projet avant l'été 2022 (les travaux dans les locaux sont alors faits).

C'est une douche froide pour l'association. Elle a tenté d'alerter, de lancer une pétition intitulée « pour que l'enseignement de la voile à Saint Pol de Léon ne devienne pas un business » où l'association interroge : « Est-ce la vocation d'une ville comme Saint Pol de Léon que d'investir plusieurs centaines de milliers d'euros pour financer l'activité d'une société commerciale ? ». Malgré quelques articles dans la presse locale, le changement de statut pour ce centre nautique est acté.

L'association a décidé de licencier tous ses salariés, aucun n'a voulu travailler chez Rêve de mer. Elle a poursuivi ses activités encore quelques temps en épaulant le centre de Roscoff à qui elle a donné toute sa flotte. Elle a donné son équipement spécifique pour les personnes porteuses de handicap au centre de Locquirec. Sans bruit, le non-lucratif laisse ainsi sa place au marchand.

**CET EXEMPLE NOUS DONNE
À VOIR LES EFFETS DE CETTE
MARCHANDISATION QUASI
SILENCIEUSE.**

**ET VOUS, AVEZ-VOUS UN
EXEMPLE À PARTAGER ?**

**QUELLE EST VOTRE
EXPÉRIENCE DE CETTE
MARCHANDISATION VOIRE
FINANCIARISATION ?**

**POUR NOURRIR NOS
TRAVAUX, ENVOYEZ NOUS
VOTRE CONTRIBUTION À
L'ADRESSE :
MARIANNE@ASSOCIATIONS-
CITOYENNES.NET**

**POUR SUIVRE LES TRAVAUX DU COLLECTIF DES ASSOCIATIONS
CITOYENNES, RENDEZ-VOUS SUR NOTRE [SITE](#)**

Observatoire citoyen de la marchandisation des
associations

EVALUATION, MESURE ET HISTOIRE D'IMPACTS

(La rubrique « La guerre des mots » dans la revue Transrural tente de décrypter les mots qui « se drapent d'une fausse ambition de transformation sociale » ou bien qui sont « dépossédés de leur pouvoir subversif initial » ; un livre a compilé ce travail « Le pouvoir des mots ». Nous avons déjà été sollicité sur le mot « innovation » pour le numéro de novembre 2017. Nous avons, dans le numéro de septembre-octobre 2023, proposé notre définition du mot évaluation)

« Apprécier la valeur », « porter un jugement sur la valeur », définit le mot évaluation. Derrière cette définition, de multiples questions : Qui apprécie ? Qu'est-ce que la valeur ? De quelle valeur parlons-nous ? Sommes nous d'accord sur cette valeur ? Comment l'apprécions – nous ? Comment la juger ?

L'acte d'évaluer n'est pas neutre mais s'inscrit dans un ensemble de représentations, d'institutions, de normes sociales, politiques, économiques voire d'un débat démocratique, de controverses fertiles... Or, l'évaluation des associations connaît ces dernières années un tournant majeur qui met en lumière un changement profond de paradigme sur cet acte sensible.

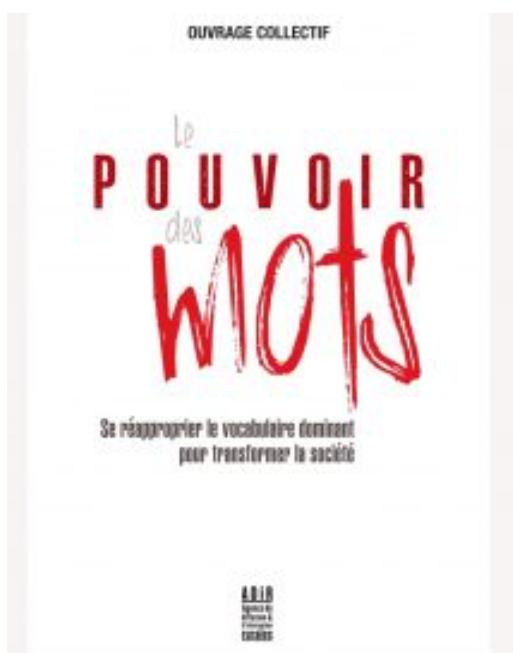
Dans les années 80, une première boussole apparaît : l'utilité sociale. Il s'agit alors de démarquer les structures de l'économie sociale et solidaire du secteur privé lucratif. Faire preuve de leur utilité sociale les dispensaient des taxes et impôts ; leur permettaient de recevoir des subventions de l'Etat sans être soupçonnées de faire une concurrence déloyale au privé lucratif.

L'utilité sociale marquait une reconnaissance par les pouvoirs publics et la société de la place des associations ; et la volonté de préserver un espace citoyen de construction démocratique, hors des logiques de marché. L'évaluation s'inscrivait dans cette optique.

Au tournant des années 2010, une nouvelle injonction pèse sur les associations sommées de mesurer leur impact social. Ce terme tiré de la balistique nous vient du monde anglo-saxon. Il accompagne notamment un nouveau mode de financement des associations. Son promoteur principal, un financier anglais qui vient du capital risque, assure qu'au sein du marché bat un cœur invisible : l'investissement à impact social. Il promet au monde une révolution en alliant la capacité de faire « du bien » (rien de moins que sauver la planète et vaincre la pauvreté) mais aussi du profit. Il s'agit d'investir de l'argent dans des actions associatives et de calculer des intérêts financiers en fonction de mesures d'impact social atteintes ou dépassées.

L'effacement de l'utilité sociale devant la montée de la mesure d'impact est donc loin d'être anodin. Il marque un changement profond du regard porté sur les associations. « Il ne s'agit plus de différencier les associations du secteur privé à but lucratif, mais d'en épouser les contours au travers d'une évaluation dominée par des logiques de performance et de reddition de comptes », pointe la socioéconomiste, Marion Studer. Cette gestion axée sur les résultats demande des indicateurs prédéfinis et isolés de tous les effets systémiques possibles, exige des remontées de données multiples. Si certains acteurs associatifs tentent de « retourner le stigmat » et de s'emparer de la notion pour construire un registre d'évaluation qui leur soit utile, beaucoup s'y cassent les dents et la tête.

A l'inverse, les promoteurs de la mesure (agences d'ingénierie, cabinets conseil, universitaires, entrepreneurs sociaux) proposent des multiples outils, guides méthodologiques, webinaires pour « mesurer son impact social » ou des évaluations d'impact à des prix souvent astronomiques. Il existe même un impact score proposé par le Mouvement Impact France : associations comme entreprises peuvent répondre à une soixantaine de questions pour obtenir ce score on ne peut plus opaque. EDF se vante d'être devenue la première grande entreprise à publier son impact 68/100. Le fétichisme du chiffre poussé à l'extrême ! A quand l'impact score de Total énergies ou de LVMH ?



Paru dans Transrural n° 499, septembre-octobre 2023

AGENDA

La Maison de la décroissance est invitée à notre prochain **Café CAC**, le **13 février**, pour débattre autour de cette question : Et si la décroissance était un levier politique puissant pour les associations ?

- Toutes les infos à [retrouver ici](#).

**RETROUVEZ TOUTES NOS INFOS
SUR LE SITE DE L'OBSERVATOIRE
CITOYEN**

**DE LA MARCHANDISATION DES
ASSOCIATIONS
(OCMA)**

**ET LES ANCIENS NUMÉROS DU
KLAXON**

À LIRE, VOIR, ÉCOUTER

- Le capital investissement s'intéresse particulièrement au secteur de la santé, encouragé par le désengagement de l'Etat. Dans [une tribune au Monde](#), trois médecins pointent cette financiarisation qui les dépossède de leurs outils de travail "La financiarisation, depuis les années 2010, n'a fait qu'accroître les logiques de concentration et d'industrialisation des structures de soins lancées par les politiques publiques. Sa stratégie a été la même partout : s'efforcer de prendre le contrôle de structures, au besoin en les rachetant cher à leurs propriétaires professionnels, et "rationnaliser" les activités pour les rendre plus profitables. L'apport en capital s'accompagne d'une réorganisation du travail par le biais d'une nouvelle gouvernance. Les médecins devenus des employés ne disposent plus de la maîtrise de leurs outils de travail et ne pèsent plus sur les orientations stratégiques. Les nouvelles structures ainsi rentabilisées peuvent alors être revendues, notamment à des fonds de pension". Un constat décrypté par cette note de la chaire santé de Science Po sur [la financiarisation dans le domaine de la santé](#) qui détaille l'avancée de ces acteurs privés dont l'objectif "est avant tout d'optimiser des flux financiers".
- Jean-Sébastien Alix, chercheur membre de notre observatoire, publie un livre autour duquel nous prévoyons un temps d'échanges (date à préciser) : « [Les travailleurs sociaux face au néolibéralisme, entre assentiment et résistance](#) ». Ce livre « analyse l'intensification des mutations du travail social qui ont pour caractéristiques l'imposition d'une rationalité technique et gestionnaire qui se traduit par une recherche permanente de performance, d'efficacité et d'une « bonne gestion » au détriment de savoirs et expertises professionnels issus de la relation d'accompagnement ».
- Suite au communiqué de presse sur le contrat à impact du Nord (voir [Klaxon #20](#)), Basta nous a ouvert sa rubrique débat sur les contrats à impact social, l'article est disponible [en ligne](#).
- Le dernier numéro de la [Revue des affaires sociales](#) est consacré à la marchandisation des associations et ces effets sur le monde associatif avec notre point de vue sur la financiarisation des associations, disponible bientôt sur Cairn.

